

Vendredi 21 mai 2010

dossier de presse

Inauguration des travaux d'extension du collège Léonard de Vinci à Saint-Romain-le- Puy

Par **Bernard BONNE**, Président du Conseil général de la Loire

et **Paul SALEN**, Premier vice-président chargé de l'Education

La présentation de l'établissement	2
La nature des travaux réalisés	2
Les objectifs environnementaux	3
Le coût de l'opération	3
Le conseil général au service de l'éducation	4
Des efforts d'investissement conséquents : plus de 13 millions d'euros en 2010	5
Un programme de travaux soutenu	5
Les travaux réalisés en 2010 dans les collèges de la Loire : la sécurité, une vigilance de tous les instants	6
Des collèges plus sûrs	6
Mieux aménager l'environnement des collèges	6
L'accueil des élèves handicapés	7
Des locaux adaptés pour les élèves	7

contact presse :

Pierre Chappel
04 77 48 42 38
06 10 95 00 53
pierre.chappel@cg42.fr

La présentation de l'établissement

Le collège Léonard de Vinci de St-Romain-le-Puy est le premier collège construit *ex nihilo* par le Conseil général de la Loire entre 1995 et 1997. Il a ouvert ses portes en septembre 1997.

Cet établissement dimensionné pour accueillir 550 élèves a connu une augmentation rapide de ses effectifs. Il accueille aujourd'hui 689 collégiens.

Compte tenu des prévisions d'évolution de la population scolaire dans le secteur de recrutement du collège, le Conseil général de la Loire a décidé d'agrandir ce collège et de porter sa capacité à 750 élèves.

La nature des travaux réalisés

Après un concours d'architecte, l'équipe du cabinet Cimaise Architecte a été retenue pour mener à bien ce projet.

Cette opération a permis la création de 2053 m² de surface et le réaménagement de 600 m² de locaux existants. Elle s'est déroulée de juin 2007 à fin 2008, avec un transfert provisoire des élèves dans 6 salles préfabriquées. La livraison de l'extension pédagogique a eu lieu à la rentrée 2008 et celle de l'extension de la ½ pension a eu lieu début 2009.

Le projet comportait deux axes d'intervention :

L'extension :

- création de 11 salles d'enseignement général et d'une salle informatique
- aménagement de 3 salles de permanence, d'un foyer, d'une salle de réunion, d'un foyer et de vestiaires pour l'EPS
- réaménagement des abords et voiries
- extension de la cuisine et de la salle à manger

Les réaménagements dans le bâtiment existant :

- aménagement d'une salle mixte arts plastiques – musique et d'une salle de sciences informatisée
- aménagement d'une cartablerie
- déplacement du pôle administratif
- requalification des sanitaires pour les élèves

Les objectifs environnementaux

L'agrandissement du collège au sud répète la volumétrie des bâtiments construits. Le bâtiment neuf crée avec l'existant un entre-deux végétal au cœur du pôle pédagogique. Traité comme un patio, il est un lieu plus calme que la cour et permet d'y ouvrir directement les 3 salles de permanence. La plantation d'arbres et de hautes tiges met à distance les salles de classes et les circulations. Elle crée un filtre pour gérer les vis-à-vis et sert de protection solaire pour les salles d'enseignement général existantes orientées au sud.

Les bâtiments créés sont travaillés dans un souci d'intégration au sud et de continuité du collège. Les matériaux utilisés (tels que le bois, la pierre, les tuiles) et la logique constructive sont identiques à l'existant afin de créer un ensemble harmonieux.

Des brise-soleil protègent contre la chaleur excessive l'été. L'isolation en façade et toiture a été soignée pour limiter les déperditions énergétiques.

Les éclairages des salles de classe ont été associés à des détecteurs de lumière pour limiter les consommations électriques.

Le coût de l'opération

Le coût de l'opération d'extension du collège Léonard de Vinci s'élève à 3 440 000 € auquel il convient d'ajouter l'équipement mobilier des bâtiments à hauteur de 100 000 €.

Le conseil général au service de l'éducation

Parce que c'est au collège que se joue en grande partie l'avenir scolaire et professionnel des jeunes et parce qu'il est de son devoir de leur offrir les meilleures conditions de travail, **le conseil général de la Loire a choisi de faire de l'éducation une de ses grandes priorités.**

Depuis 1986, le conseil général gère la construction, l'extension, les réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges, soit 386 000 m². A partir du 1^{er} janvier 2006, la nouvelle décentralisation lui a confié des compétences supplémentaires : l'accueil, la restauration, l'hébergement, l'entretien général et technique des collèges.

La politique menée par le conseil général en faveur des collèges va bien au-delà des nouvelles compétences accordées aux départements par les lois de décentralisation. Il ne s'agit pas seulement d'un effort, mais d'une véritable mobilisation.

Sa volonté d'offrir aux collégiens des équipements de tout premier ordre ne se limite pas à quelques opérations ponctuelles. Il mène une action en profondeur, sur le long terme en définissant des priorités en terme de sécurité et qualité de l'accueil.

En 2010, le budget pour l'éducation s'élève à **33,5 millions d'euros** dont **28 millions d'euros** pour les collèges. Grâce à cet engagement financier, **le conseil général garantit des conditions d'un enseignement de qualité aux 35 800 collégiens de la Loire :**

- entre 1986 et aujourd'hui, le budget global consacré aux collèges est passé de 7,2 millions euros à 28 millions d'euros. En vingt ans, le conseil général a donc multiplié par **3,9** son budget alloué aux 49 établissements publics ligériens
- depuis 1995, les crédits consacrés aux travaux dans les collèges sont passés de 56 millions de francs soit 8,54 millions d'euros à 13 millions d'euros en 2010.

Grâce à cette mobilisation, seize collèges ont totalement été refaits à neuf depuis 1986.

Des efforts d'investissement conséquents : plus de 13 millions d'euros en 2010

L'année 2010 marque l'avancement significatif de l'opération de restructuration du collège François Truffaut à Rive-de-Gier dont le démarrage des travaux a eu lieu en juillet 2009 et qui connaîtra la livraison de la première phase cet été.

Cinq autres grands projets sont lancés :

- La construction d'un nouveau collège dans la plaine à Veauche : démarrage des travaux automne 2010, ouverture de l'établissement est prévue en septembre 2012, ,
- La restructuration du collège Honoré d'Urfé à Saint-Etienne en groupement de commande avec la Région Rhône-Alpes pour la rénovation de la cité scolaire ; études architecturales en cours,
- La restructuration du bâtiment demi-pension au collège de La Talaudière qui comprendra, outre une demi-pension de 500 couverts/jour, un pôle technologie de 4 classes, une chaufferie neuve et des locaux pour le personnel de maintenance ; études architecturales en voie d'achèvement,
- La restructuration de la demi-pension du collège du Coteau et la mise en accessibilité de l'établissement ; études architecturales en cours,
- la restructuration du collège Jules Ferry à Roanne : élaboration du programme

En 2010, le Conseil général investit les 13 millions d'euros de la manière suivante : 44 opérations de maintenance, 13 réhabilitations lourdes (extensions, restructurations), et 1 construction neuve.

Un programme de travaux soutenu

Chaque année, de juin à octobre, le conseil général entame le « marathon » des collèges afin de procéder à une visite de programmation. Le conseil général rencontre dans leur collège, les principaux et les gestionnaires. A cette occasion, ils font le bilan des travaux réalisés pendant l'année en cours et prévoient ceux des années futures. **Ces visites permettent d'améliorer en permanence l'état des collèges. Elles sont également le moyen d'assurer une parfaite information entre le conseiller général du canton, les services du Conseil général, les équipes dirigeantes du collège et la commune.**

Les travaux réalisés en 2010 dans les collèges de la Loire : la sécurité, une vigilance de tous les instants

Amélioration des locaux, restructuration des collèges, modernisation des équipements multimédia, le Conseil général de la Loire se mobilise pour offrir les meilleures conditions de travail aux élèves.

Pour transporter, accueillir, restaurer les nombreux collégiens ligériens, le conseil général met la sécurité au premier plan de ses préoccupations. Il réalise chaque année d'importants travaux de mise en sécurité. En relation avec les services de prévention, deux techniciens du conseil général, spécialistes des questions de sécurité, renseignent les chefs d'établissements sur les questions qu'ils se posent. Grâce à cette mobilisation quotidienne, **tous les collèges de la Loire bénéficient aujourd'hui d'un avis favorable de la commission de sécurité**. Quant aux prescriptions éventuelles, elles sont rapidement mises en œuvre en lien avec le collège.

Des collèges plus sûrs

Les efforts accomplis depuis dix ans dans le domaine de la sécurité se sont intensifiés : tous les établissements sont dotés d'un système d'alarme-incendie et les cages d'escalier ont été enclouées.

L'année 2010 est dans la continuité des programmes spécifiques lancés précédemment et est marquée par :

- le renouvellement des Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.),
- la poursuite des travaux de remplacement des transformateurs électriques.

Pour les collèges privés, l'aide du Département est centrée sur les opérations liées à la sécurité comprise au sens large du terme (950 000 € en 2010 sous la forme de subventions plafonnées par la loi Falloux).

Mieux aménager l'environnement des collèges

Cette année, 50 000 € sont alloués aux travaux de sécurité aux abords des collèges. Des actions sont donc engagées pour réduire la dangerosité d'un site. Les travaux peuvent porter sur les accès aux arrêts de cars, l'aménagement du parvis d'accès et d'un espace dépose-minute, la mise en place d'éléments de sécurité routière (chicanes, îlots...), les traversées piétonnes et les parkings extérieurs.

Parallèlement le Conseil général de la Loire a décidé d'entreprendre une politique de rénovation des façades des collèges. La façade du collège de Terrenoire à Saint-Etienne est par exemple concernée avec la fin de la réfection au printemps 2010. Celle du collège du Puits de la Loire vient d'être lancée.

L'accueil des élèves handicapés

Lors des travaux dans les collèges, le Conseil général de la Loire intègre systématiquement des aménagements pour les personnes et les enfants à mobilité réduite. En effet, pour le conseil général, ce sont les établissements qui doivent s'adapter au handicap et pas l'inverse. Ces travaux peuvent concerner aussi bien l'accès à l'établissement (transport, parking, trottoirs, seuils...), la circulation à l'intérieur du bâtiment (ascenseurs, rampes...) que l'usage de tous les équipements (sanitaires, restaurants scolaires...).

Grâce à ces efforts, les élèves handicapés pouvant suivre une scolarité normale, sont accueillis dans tous les collèges du département rendus accessibles.

En septembre 2010, les travaux d'accessibilité seront entrepris au collège Nicolas Conté à Régnay ; l'accessibilité des collèges de Bourg-Argental et St-Germain-Laval sont en cours d'étude, les diagnostics systématiques d'accessibilité de l'ensemble des collèges sont en train d'être réalisés pour tous les établissements.

Des locaux adaptés pour les élèves

De nombreuses opérations sur des locaux pédagogiques ou des locaux d'accueil des élèves seront réalisées en 2010, en voici quelques exemples :

- Rénovation des salles de sciences au collège Le Dorlay à La Grand-Croix ;
- Extension du Foyer rénovation de la salle des professeurs au collège Les Bruneaux à Firminy,
- Remplacement de la ligne du self au collège de Renaison,
- Agrandissement du préau au collège Jacques Prévert à Andrézieux-Bouthéon,
- Réfection du pôle sciences au collège Robert Schuman à Noirétable,
- Changement des fenêtres aux collèges d'Unieux, Jean Rostand à St-Chamond,
- Réfection des cours et terrains de sports au collège Mario Meunier à Montbrison,
- Réfection d'étanchéité au collège Jean Papon à La Pacaudière,
- Construction de logements de fonction au collège Le Palais à Feurs,
- Aménagements Rue des Mutilés (salle d'évolution – pôle musique) : collège Gambetta à Saint-Etienne,
- Mise en sécurité au collège Jules Vallès à La Ricamarie.